

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 07 AVRIL 2022**

Présents : MM Alexandre PALMIER, Gaétan GUILLOT, Alexandre ROCHE, Agnès PANGAUD, Pierre POINSON, William LAFAY, Natacha BELEZY, Nelly DUPUY, Christian PATURAL, David PALMIER, Peggy DAMAS, Claudine DALIBON, Joao FERREIRA et Patricia GATTE

Absent excusé : Michel CELLIER qui donne procuration à Alexandre ROCHE

Secrétaire de séance : William LAFAY

Approbation du dernier compte rendu

Le précédent compte rendu n'appelant aucune autre observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Adhésion au Service Commun des Moyens Techniques de Loire Forez agglomération :

Monsieur le Maire explique que la commune peut adhérer à ce service commun qui permet aux communes adhérentes de partager des moyens techniques avec ou sans agent. Il explique également que la mairie de Montbrison qui adhère à ce service propose aux communes adhérentes son personnel avec la machine pour peindre la voirie au prix de 240 € la journée. Pour rappel nous avons fait établir un devis de peinture par une entreprise privée pour refaire le traçage de la RD20 de la maison Pascal à l'auberge.

Monsieur le Maire explique donc que le recours au service commun est beaucoup moins onéreux.

Monsieur le Maire propose donc d'adhérer au service commun des moyens techniques pour dans un premier temps avoir recours à la mairie de Montbrison pour la peinture de la RD20 et la modification des places PMR sur la place du lavoir.

Après en avoir délibéré, l'assemblée vote à l'unanimité pour l'adhésion au service commun.

Budget auberge : Approbation du compte de gestion, du compte administratif et affectation du résultat et vote du budget 2022

Le compte de gestion et le compte administratif du budget auberge 2021 présente les résultats suivants :

En fonctionnement : 16 500 € de recettes et 7 755.97 € de dépenses soit un résultat excédentaire de 8 744.03 €

En investissement : 6 845.22 € de recettes et 48 001.90 € de dépenses soit un résultat déficitaire de 41 156.68 €.

Ils sont approuvés à l'unanimité.

Le conseil municipal décide aussi à l'unanimité d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2021 (8 744.03 €) en section d'investissement au budget 2022.

L'assemblée vote ensuite à l'unanimité le budget 2022 qui s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 18 000 € et en section d'investissement à hauteur de 52 829.68 €.

Budget commune : Approbation du compte de gestion, du compte administratif et affectation du résultat et vote des taux d'imposition et du budget 2022

Monsieur le Maire propose en premier lieu de voter les taux d'imposition pour 2022. Il rappelle que le taux de la taxe d'habitation n'est plus à voter. Celle-ci est compensée par l'ajout du taux de la taxe foncière bâtie du Département à notre propre taux. Pour que la compensation de la taxe d'habitation soit juste le coefficient correcteur appliqué en 2022 s'élève à - 50 991 €.

Monsieur le Maire rappelle les taux votés l'an dernier 24.77% pour la TFB et 39.75% pour la

TFNB. S'engage un débat autour de la table.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté (14 pour et 1 contre) pour le maintien des taux de la taxe sur le foncier bâti et non bâti comme l'an dernier.

Il est ensuite procédé au vote de la subvention versée à l'OGEC. Il est décidé à l'unanimité de reporter le même montant que l'an dernier c'est-à-dire 30 000 euros tout en précisant à l'OGEC que la mairie s'engage à la soutenir en cas de difficultés financières graves. La mairie continue également de participer à hauteur de 5€ les heures de la cantinière.

Le compte de gestion et le compte administratif du budget général 2021 présente les résultats suivants :

En fonctionnement : 395 477.39 € de recettes et 260 543.45 € de dépenses soit un résultat excédentaire de 134 933.94 €

En investissement : 162 221.40 € de recettes et 209 239.87 € de dépenses soit un résultat déficitaire de 47 018.47 €.

Ils sont approuvés à l'unanimité.

Le conseil municipal décide aussi à l'unanimité d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement 2021 soit 47 018.47 en section d'investissement et de reporter 87 915.47 € en section de fonctionnement au budget 2022.

L'assemblée vote ensuite à l'unanimité le budget 2022 qui s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 382 760.50 € et en section d'investissement à hauteur de 203 514.59 €. L'essentiel des investissements programmés sont la régularisation des bordures de voirie Pouilly et Palmier, la mise en place d'une borne incendie aux Pèges, la pose de séparateurs de voies rue de l'église, un peu de voirie dans les chemins, une réflexion sur le réaménagement intérieur de la salle des fêtes, la mise en place d'un projet sur 5 ans avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux et la réfection du terrain de tennis.

La pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle des fêtes nécessite la création d'un budget annexe. L'assemblée vote à l'unanimité la création de ce nouveau budget qui sera voté ultérieurement quand nous aurons reçu les éléments nécessaires.

Questions diverses

La séance est levée à 22h30

